



NUMERO : 2026-023

DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020-063 du 5 juillet 2020, reçue en Sous-préfecture le 7 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2025-147 du 27 novembre 2025, reçue en Sous-préfecture le 1^{er} décembre 2025, portant sur l'élection d'un nouvel Adjoint au Maire,

Vu l'arrêté n° 2025-946 du 1^{er} décembre 2025, reçu en Sous-préfecture le 1^{er} décembre 2025, portant délégation de fonction et de signature à Madame Maïmouna CAMARA, Adjointe au Maire, pour tous actes, arrêtés et décisions se rapportant aux marchés publics,

Considérant la nécessité de confier à une entreprise extérieure spécialisée pour la réfection de la pelouse synthétique terrain d'entraînement rugby au stade Nelson Mandela,

Considérant la publication d'un marché à procédure adaptée et à l'issue de l'analyse des deux plis réceptionnés,

Décide :

Article 1 : De conclure un marché à procédure adaptée de travaux pour la réfection de la pelouse synthétique terrain d'entraînement rugby au stade Nelson Mandela avec le groupe LOISELEUR HAUTS DE FRANCE GRAND PARIS localisé 44, rue Aristide Briand à VILLERS-SAINT-PAUL (60870), Siret n°32264086300013.

Article 2 : La durée du marché est de douze (12) mois à compter de sa notification, y compris un délai d'exécution de trois mois et quatre jours à compter de la notification de l'ordre de service.

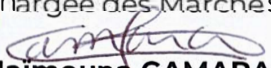
Article 3 : D'imputer la dépense globale et forfaitaire au budget communal de 149 576,60 €HT pour l'option 1 relative au remplissage en rafle de maïs.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, sis 2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 CERGY PONTOISE CEDEX, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait à Sarcelles, le 29 janvier 2026.



Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe au Maire,
Chargée des Marchés Publics


Maimouna CAMARA